

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**

2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62  
☎ 02.96.31.69.08  
mairie@jugonleslacs-cn.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

**Absents** : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LÉBOUCHER, M. Cédric BOUGON

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Objet de la Délibération  
n°20220711-119

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

### • AFFAIRES SCOLAIRES

#### • TARIFS CANTINE 2022/2023:

Les prix à la consommation ont augmenté de 2.9% sur un an en janvier 2022.

Cependant, le tarif de la cuisine centrale a augmenté de 0.30€ par repas (augmentation de 9%), portant le repas à 3.60€ depuis janvier 2022.

**Proposition de la commission : appliquer une augmentation de 6.8% sur les tarifs de la tranche 2 et 3, et sur les tarifs professeur et stagiaire. Revoir les Appliquer les nouvelles grilles de QF de la CAF**

Tranche	QF	Tarif
T1	<ou= 705	1€
T2	de 706 à 1257	3.15€
T3	>1257	3.28€

**Panier repas : 1€**

**Tarif professeur : 4.52€**

**Tarif stagiaire et personnel : 3.2€**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

